



Castors

C'est le plus gros rongeur d'Amérique du Nord. Il est trapu et possède une queue plate. Son épais pelage brun se compose d'un duvet court et dense qui le protège du froid, et de longs jarres raides et épais.

Longueur: de 87 à 125 cm.

Domages et indices

	Domages	Indices
Construction de barrage	Inondation des routes et des voies ferrées ou érosion rapide des remblais qui les supportent (souvent, les barrages sont construits à l'entrée des ponceaux), l'inondation des forêts privées à valeur commerciale, des terres agricoles, des sylvicultures et d'autres terrains.	Présence d'une ou de plusieurs cabanes constituées de branches et de boue. Barrage Morceaux de bois flottants avec écorce fraîchement grugée
Domages aux arbres	Domages aux arbres fruitiers et ornementaux, aux sylvicultures et aux pépinières: consommation et utilisation de la matière ligneuse.	Troncs d'arbres rongés de façon conique.
Transmissions de maladies	Risques pour la santé humaine, lorsqu'ils s'établissent près des prises d'eau des municipalités, par exemple par la transmission du protozoaire "Giardia", causant la giardiase chez l'homme.	

Indices à ne pas confondre

Rat musqué: il est beaucoup plus petit de taille que le castor. Cabane (pas toujours présente), constituée d'herbes aquatiques et de boue. (Barrage, inondation et troncs d'arbres rongés de façon conique exclusifs au castor).

Note: les deux espèces peuvent cohabiter.

Rôle bénéfique

L'habitat aquatique créé par les aménagements du castor attire une faune diversifiée: poissons, canards, rats musqués, visons, loutres de rivière, orignaux, cerfs, oiseaux, amphibiens et reptiles. De plus, la viande de castor est bonne au goût et elle constitue aussi un bon appât pour le piégeage d'espèces carnivores. Le castoréum, glande à musc, est un leurre efficace pour le piégeage de plusieurs espèces d'animaux à fourrure et est également utilisé dans le domaine pharmaceutique.

Les barrages des castors aident parfois à diminuer les débits de pointe des crues printanières. Ces crues peuvent éroder le sol, emporter les routes, etc.

Particularités

Le castor est territorial et il vit en groupes familiaux (colonies) de 2 à 14 individus (3,6 individus en moyenne au Québec). Il s'établit de préférence dans les étangs, petits lacs ou cours d'eau sinueux à faible débit, dont le substrat est meuble et dont la bordure riveraine est bien pourvue en végétation feuillue.

L'habitat du castor nécessite un approvisionnement continu et régulier en eau (avec le moins de variations possible) et en nourriture. Il se nourrit des feuilles, de l'écorce et des ramilles de plusieurs espèces ligneuses. Ses essences préférées sont le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc, le saule, l'aulne, le cormier, le cerisier et l'érable. En été, il consomme aussi des plantes aquatiques tels les lentilles d'eau, le potamot et le nénuphar. Un seul animal peut abattre environ 216 arbres par année et une tremblaie d'un hectare peut nourrir 2 individus pendant 1 an.

Le castor construit un barrage pour créer une étendue d'eau favorisant le développement de plantes dont il se nourrit et aussi pour transporter les matériaux qu'il utilise pour construire son barrage et sa hutte. Cet étang le protège aussi de la prédation, particulièrement l'hiver puisque l'accès à sa cabane est sous l'eau. Il peut donc rejoindre ses réserves de nourriture sans s'exposer. Le castor bloque toute fuite risquant d'abaisser le niveau de l'eau. La majorité des problèmes surviennent deux fois au cours de l'année: au printemps, lors de la dispersion des jeunes, et à l'automne, lorsque l'activité de construction des barrages augmente en prévision de l'hiver.

Afin de minimiser les risques éventuels de transmission de la tularémie, toujours manipuler ces animaux avec des gants.

Quoi faire?

MISE EN GARDE

Toute intervention effectuée à l'endroit des animaux importuns doit être guidée par un souci premier de mise en valeur et de conservation des ressources. Les méthodes visant à éliminer les individus indésirables devraient toujours être considérées de prime abord dans la perspective des récoltes légales, que ce soit par la chasse ou le piégeage (selon les différentes espèces), de même qu'en fonction de l'usage à une fin quelconque du spécimen (peaux, consommation, etc.).

Méthode préventives

Domages causés par les barrages

Conception des routes

- Prévoir un remblai suffisamment élevé (approches et ponceau). Prévoir l'acquisition d'une emprise suffisamment large pour y aménager un pré barrage. Hausser le niveau de la route. Protéger le remblai par un empierrement.
- Routes déjà construites : aménager un pré-barrage.

Piégeage

Lors de la saison automnale, le contrôle des populations par une pression soutenue de piégeage est très efficace pour prévenir les dommages associés au castor. En plus de permettre la réduction des populations, c'est une activité commerciale intéressante étant donné la valeur de la fourrure. On trouvera des détails sur les types de pièges dans la section sur les méthodes de contrôle.

Modification de l'habitat

Éviter de faire de la récolte de bois dans les bandes riveraines jusqu'à 60 mètres du cours d'eau afin d'éviter la repousse de jeunes gaulis. Favoriser la présence des résineux (sapin et épinette) dans la zone littorale. Éviter le drainage forestier, car ces travaux favorisent l'établissement de nouvelles colonies et facilitent leurs déplacements.

Méthode de contrôle (barrages déjà existants)

On doit s'informer et faire une demande auprès de la Direction de l'aménagement de la faune de sa région avant de procéder à l'installation d'une structure de contrôle.

Dispositifs de contrôle du niveau des eaux

Ces dispositifs permettent d'abaisser le niveau de l'eau à un degré acceptable, tout en laissant en place le barrage. Bien qu'ils puissent être fonctionnels rapidement, ces systèmes doivent être entretenus périodiquement pour s'assurer de leur efficacité. Deux dispositifs sont proposés:

Tuyau en T : dispositif constitué d'un tuyau collecteur rigide, parallèle au barrage, d'au moins 2 m de long, perforé de nombreux trous de 80 mm (percés à l'aide d'un emporte-pièce) et dont les extrémités sont bouchées ainsi que d'un tuyau galvanisé d'au moins 5 m de longueur, perpendiculaire au barrage, dont le diamètre est choisi en fonction des débits de pointe (min. 200 mm). L'ensemble du dispositif doit être légèrement incliné de façon à ce que le T demeure sous l'eau lorsque le niveau d'eau diminue.

Tuyau coudé : dispositif constitué d'un tuyau aménagé perpendiculairement à travers le barrage. Le tuyau doit dépasser d'au moins 1 m à l'aval du barrage, et de plusieurs mètres à l'amont. En amont, le tuyau doit être muni d'un coude orienté vers le fond du plan d'eau et entouré d'un grillage. Le tout doit être solidement ancré au fond. Le grillage doit être placé à 0,5-1 mètre du tuyau.

Dispositifs empêchant le castor d'avoir accès à un ponceau

Clôture : installer un grillage métallique à l'entrée du ponceau peut constituer une solution temporaire efficace. Elle n'est pas conseillée à long terme, car le dispositif risque d'être emporté par les glaces au printemps. De plus, les débris s'y accumulent et peuvent provoquer une inondation.

Cylindre grillagé : prolonger le ponceau (du côté amont) par un cylindre grillagé. Utiliser du grillage prévu pour la construction des terre-pleins.

Pré barrage : c'est une mesure permanente efficace. Ce dispositif incite le castor à ériger le barrage là où il ne nuira pas à la route. On fournit l'assise d'un barrage (grosses pierres émergeant de l'eau) à une faible distance en amont du ponceau, de telle sorte que le castor le construira à cet endroit. Il faut donc s'attendre à la présence d'un étang, dont le niveau peut être contrôlé si nécessaire. Pour que le pré barrage soit efficace, le niveau de la route doit être plus élevé que celui de l'étang aménagé. En aval d'un pré barrage, il est recommandé de prolonger le ponceau par un dispositif grillagé pour s'assurer que cette section demeurera libre.

Protection des arbres contre les dommages causés par la consommation et l'utilisation de la matière ligneuse

S'il y a peu d'arbres, on peut protéger les troncs avec un grillage métallique dont la maille est de 1 à 2 cm. Les cylindres doivent être installés à au moins 2 cm de l'arbre afin de lui permettre de croître, ou encore munis de ressorts permettant l'expansion

Méthode de contrôle

Prélèvement au moyen d'un piège

En dehors de la saison légale de piégeage, il est permis de capturer des castors causant des dommages. Cependant, lorsque cette méthode n'est utilisée que pour répondre à des problèmes ponctuels, elle doit être répétée souvent et son efficacité à contrôler les dommages est alors fonction de plusieurs facteurs: organisation, rapidité de l'intervention, capacité à déceler la gravité des problèmes.

Il existe de nombreux types de pièges et de techniques de piégeage. Les [pièges doivent être certifiés conformes](#) aux normes internationales. Les pièges en « X » recommandés sont ceux de dimension 10 pouces sur 10 pouces (no 330) ou 8 pouces sur 8 pouces (no 280). Aux endroits où ces rongeurs ont développé une crainte pour ces types de piège, l'utilisation de pièges à ressorts (LS4, MB-750) conçus pour retenir l'animal par une patte et relié à un système de noyade, peut améliorer le succès de capture. De même, l'utilisation d'un câble d'acier (3/32 7x7) avec barrure (Camlock, Slimlock) relié à un système de noyade peut aussi aider à diversifier les méthodes pour capturer les individus récalcitrants.

Pour une description des techniques de piégeage, se référer au manuel intitulé « Piégeage et gestion des animaux à fourrure » distribué par la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (www.ftgq.qc.ca).

Il est toujours toutefois préférable de faire appel aux services d'un trappeur professionnel.

Prélèvement au moyen d'une cage et relocalisation

Dans les zones densément peuplées par le castor, cette mesure n'est pas une solution à envisager en raison de la territorialité du castor. Cependant, dans les régions où le castor est peu abondant, sa capture et sa relocalisation dans un habitat de qualité peut parfois représenter une solution intéressante, dans des situations particulières. Dans ce cas, il faut choisir des endroits où les castors sont absents et dont l'habitat est convenable. Il faut éviter les endroits où les castors pourraient de nouveau causer des dommages, notamment, près des routes et des ponceaux ou en aval de frayères à omble de fontaine. Enfin, il faut évaluer le risque d'introduire dans un nouveau milieu des bactéries (*Giardia*, tularémie) ou des parasites (*Taenia*). Il est intéressant de noter que la dispersion des castors suite à leur relocalisation est plus faible lorsqu'ils sont introduits dans un étang ou un lac sans émissaire. Cette méthode exige cependant beaucoup d'efforts, de temps et d'argent, surtout si elle implique un couple ou une famille. En effet pour maximiser la survie de tous les individus d'une colonie, ils doivent tous être relocalisés en même temps au même endroit. Les types de cages à capture vivante utilisés sont les Hancock, Bailey ou ceux de fabrication artisanale.

L'obtention d'un permis [SEG](#) (à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion) est nécessaire avant d'effectuer une telle opération. On peut aussi se le procurer dans les [bureaux régionaux](#) de l'aménagement de la faune du MRNF.

Note : lorsque les castors ont été éliminés d'un étang, il est alors possible de démanteler le barrage, sous certaines conditions. À cet effet, consultez la section « Renseignements supplémentaires ».

Renseignements supplémentaires

Démantèlement d'un barrage de castor

Pour démanteler un barrage de castors, il faut obtenir une autorisation pour effectuer des travaux dans un habitat du poisson ou un permis pour des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune ([permis SEG](#)), auprès du bureau régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il ne sert à rien de démanteler un barrage si les castors n'ont pas été capturés. De plus, pour avoir l'autorisation de détruire un barrage de castors, il faut avoir tenté, sans succès, d'empêcher l'animal de causer des dommages. De plus, avant de démanteler un barrage pour prévenir des dommages possibles ou un barrage situé sur une propriété privée voisine, il faut au préalable obtenir l'autorisation du propriétaire pour circuler sur son terrain.

Il est important que la destruction du barrage soit effectuée graduellement, pour éviter que les sédiments accumulés et l'eau libérée ne causent des dommages au cours d'eau (érosion) et aux frayères en aval (colmatage).

Étapes du démantèlement : une fois que les castors de la colonie ont été capturés, creuser graduellement une brèche de 1 à 2 mètres de largeur dans le barrage, afin de permettre un abaissement progressif du niveau de l'eau.

Lorsque le niveau de l'eau est à la même hauteur des deux côtés du barrage, on peut démanteler les sections restantes en disposant les débris à l'extérieur de la ligne des hautes eaux.

Source : *MRNF (Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune)*